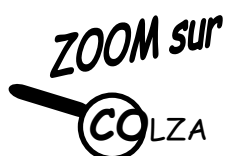


Info.pl@ine



N° 431 – 12 septembre 2012 – 3 pages

Surveiller les ravageurs

AGRO-METEO

Pluviométrie du 1^{er} au 10 septembre 2012 (mm) :

Normale	Campagne 2012 – 2013			
Melun	Egreville	Melun	Voulton	Vendrest
16,8	0,2	0,6	0,0	2,8

Températures du 1^{er} au 10 septembre 2012 (°C) :

	Normale	Campagne 2012 – 2013			
	Melun	Egreville	Melun	Voulton	Vendrest
mini	11,4	9,5	9,8	10,2	9,0
Maxi	22,4	27,4	24,8	25,3	24,6

source : Météo-France

La 1^{ère} décade de septembre prolonge le sec du mois d'août. Cette absence de pluie génère des levées de colza difficiles, empêche la levée des faux semis et perturbe l'implantation des couverts.

Les températures très chaudes en journée favorisent l'activité des ravageurs du colza, en particulier les altises.

ACTUALITES CULTURES

COLZA (stade : semis en cours à B2 (2 feuilles vraies))

Dans l'ensemble, les parcelles sont semées. En revanche, compte tenu des conditions sèches, les levées en cours sont très hétérogènes.

✓ Désherbage

Les petites pluies d'hier vont améliorer les efficacités. Cependant, il faut vous adapter en fonction de vos pratiques :

- soit vous avez désherbé comme habituellement en programme soit en pré-semis puis post-semis, soit tout en post-semis. Les conditions sèches mettent à rude épreuve les herbicides mais le retour des pluies activera les produits. Des baisses d'efficacité sont à attendre en sol argileux car il y a le risque qu'une partie de l'herbicide, passée en solution avec la première pluie, soit captée par les argiles desséchées sans être disponible par la suite pour une action anti-germinative.
- soit vous attendez les pluies pour désherber avec des produits de post-semis :
 - ☞ Les produits à base de clomazone (COLZOR TRIO, CENTIUM 36S, AXTER...) sont des produits de pré-levée stricts. Ils doivent être positionnés idéalement et au plus tard avant une pluie annoncée ou rapidement après une première pluie mais **toujours avant la levée du colza**.
 - ☞ Les autres produits de prélevée ou post levée précoce sans clomazone (à base de metazachlore ou des produits tels que NOVALL, SPRINGBOK, SUCCESSOR 600) offrent plus de souplesse d'action. Ils peuvent se positionner en prélevée, selon les modalités décrites précédemment, mais restent sélectifs après la germination du colza. Le niveau d'efficacité de ces produits en post levée peut être très variable en fonction de la flore adventice (insuffisants sur ray-grass et géraniums en cas de forte pression). Une stratégie de fractionnement (prélevée puis post levée précoce) peut être plus sécuritaire.

✓ Ravageurs : relevez vos pièges

Absence de limaces pour le moment. Avec le retour des pluies, la surveillance doit s'exercer jusqu'au stade 3-4 feuilles.

Altises :

Les premiers dégâts sur plantes ont été observés cette semaine dans le réseau du bulletin de santé du végétal Ile de France. La première altise d'hiver a été piégée à Villeroy.

Stade de sensibilité : de la levée jusqu'au stade 3-4 feuilles

Seuil de nuisibilité : 8 pieds sur 10 avec morsures

STRATEGIE AGRONOMIQUE

SE PREPARER POUR LES SEMIS DE BLES

✓ Utiliser la technique du faux semis

Les conditions climatiques actuelles se prêtent assez bien à cet exercice. L'objectif est de préparer la terre de façon identique à celle d'un vrai semis ; ainsi, vous créez des conditions favorables à la levée des adventices.

L'idéal est d'obtenir une terre fine, et ensuite de rappuyer pour favoriser la levée. Inutile d'aller trop profond, travailler sur les premiers cm du sol suffit.

✓ Vérifier le PMG et la faculté germinative

➤ **PMG** : connaître précisément le poids de mille grains de vos semences est loin d'être superflu. En effet, une semence dont le PMG est de 50 g au lieu de 45 g va engendrer 10 % de coût supplémentaire sur le poste semences pour une même densité de semis. Le vérifier même sur des semences certifiées n'est pas négligeable économiquement ; quant aux semences de ferme, cela permet également un bon dosage du traitement de semences.

Prendre un échantillon prélevé après triage, le peser et compter tous les grains. Faire le rapport nombre de grains/poids de l'échantillon total pour connaître le PMG.

➤ Test de germination :

- ① placer des échantillons de 200 grains par variété dans le bac à légumes du réfrigérateur pendant une semaine afin de lever la dormance
- ② disposer les grains sur du papier buvard humide dans une pièce à température ambiante (18° C ou plus) en lumière alternée (lumière naturelle). Le papier buvard doit toujours rester humide
- ③ compter le nombre de grains germés 7 jours après et calculer le pourcentage
- ④ si le résultat est inférieur à 85 %, augmenter la densité de semis en conséquence

✓ Réaliser ses traitements de semences à la ferme

➤ Quand traiter ?

Au plus près de la date de semis. Les traitements de semences contenant un insecticide doivent être réalisés moins de 3 semaines avant le semis.

➤ Les précautions à prendre

⇒ **Lisez l'étiquette** : les phrases de risques vous informent d'un risque particulier lors de l'utilisation des différentes spécialités commerciales.

⇒ **Votre protection** : utilisez un masque équipé de cartouche A2 P3, des lunettes de protection, une combinaison spécifique, des gants en nitrile ou néoprène.

Rappel : les masques anti-poussière de bricolage ne vous assurent pas une protection efficace car l'étanchéité avec votre visage n'est pas correcte et ils ne vous protègent donc pas contre les risques chimiques.

Pour les gants et la combinaison, vérifiez la présence du pictogramme « éprouvette » (voir ci-contre). Cette information est présente sur le suremballage des gants et sur l'étiquette de la combinaison.



Éprouvette
(indice attestant
que le gant a été testé)



Micro-organisme
(épreuve de porosité
et d'étanchéité)

⇒ **Après le traitement** : lorsque vous nettoyez votre matériel, conservez votre équipement pour vous protéger des éclaboussures.

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DIRECTIVES NITRATES ET COUVERTURE DES SOLS

En raison des conditions climatiques très sèches du mois d'août et de début septembre 2012, le préfet de Seine-et-Marne a pris un arrêté **modifiant les dates d'implantation et de destruction des CIPAN** pour 2012.

Le semis doit avoir lieu avant le **30 septembre 2012**, quel que soit le taux d'argile des terres.

Liste des couverts autorisés pour les CIPAN

Espèces autorisées seules ou en mélange : moutarde, phacélie, radis, seigle, avoine, sarrasin, triticale, ray-grass, niger, sorgho, maïs, tournesol, navette.

Espèces autorisées uniquement en mélange : colza, blé, orge.

Espèces autorisées uniquement en mélange et limitées à 50 % du mélange : vesces, trèfles, minette, pois, féveroles.

La destruction pourra intervenir après le **15 novembre 2012**, sauf modification éventuelle fin octobre en fonction des conditions climatiques à venir.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.
Toute rediffusion et reproduction interdites

